



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-38591>

Département(s) de publication : **35, 56, 53, 22, 29**

Annonce n° **25-38591**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Commune de Cesson-Sévigné

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE BEAUSOLEIL A CESSON-SEVIGNE

Description : Dans le cadre de son développement urbain, la ville de Cesson-Sévigné souhaite restructurer et agrandir le groupe scolaire élémentaire Beausoleil, rénover sa restauration scolaire pour accueillir les classes maternelles et primaires dans de bonnes conditions et implanter un véritable Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) au sein de l'équipement.

Identifiant de la procédure : 40b348ca-632b-49bb-863a-43ff057c52ce

Identifiant interne : 25M11

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : La consultation est passée sous la forme d'un concours, organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique. La consultation fait donc l'objet d'une procédure en deux temps : une phase candidature et d'une phase offre.

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71210000 Services de conseil en architecture

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71220000 Services de création architecturale

Nomenclature supplémentaire (cpv): 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail : Les motifs d'exclusions sont détaillés dans le règlement de concours.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE BEAUSOLEIL A CESSON-SEVIGNE

Description : Dans le cadre de son développement urbain, la ville de Cesson-Sévigné souhaite restructurer et agrandir le groupe scolaire élémentaire Beausoleil, rénover sa restauration scolaire pour accueillir les classes maternelles et primaires dans de bonnes conditions et implanter un véritable Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) au sein de l'équipement.

Identifiant interne : 25M11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le concours est ouvert aux candidats justifiant des compétences suivantes : - Architecte(s) diplômé(s), mandataire de l'équipe, inscrit à l'ordre des architectes (ou autorisé à exercer en France pour les architectes étrangers, attestation à l'appui) - Urbaniste - Paysagiste - Bureau d'études techniques structure - Bureau d'études techniques fluides / environnement - Bureau d'études techniques acoustique - Économiste de la construction Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte inscrit à l'ordre des architectes et il sera nommé désigné. La mission attribuée à l'équipe de maîtrise d'oeuvre à l'issue du concours sera une mission de base étendue aux missions complémentaires suivantes : ESQ Esquisse ; APS Avant-projet sommaire ; APD Avant-projet définitif ; PRO Etudes de projet ; AMT Assistance pour la passation des marchés de travaux ; VISA Conformité et visa d'exécution au projet ; DET Direction de l'exécution des travaux ; AOR Assistance lors des opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement ; OPC Ordonnancement, pilotage et coordination ; THERM Mission d'optimisation énergétique et thermique du bâtiment Les critères d'évaluation des projets (phase 2) sont indiqués dans le règlement de la consultation à l'article 6.6.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Les documents à produire sont indiqués dans l'article 5.4 du règlement de la consultation

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Déclaration du candidat (imprimé DC2 joint au dossier de consultation) ou tout document équivalent ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) - Attestation d'assurance pour les risques professionnels

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Les capacités financières

Description : Pour les architectes : L'attestation d'affiliation à l'ordre des architectes ou équivalent si candidat étranger ; - Déclaration indiquant les effectifs moyens humains, matériels annuels et techniques du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - La fiche équipe, à rendre au format Excel (ou équivalent) selon le modèle fourni présentant la composition de l'équipe, le CA et les effectifs des 3 dernières années de chaque membre et 3 références de moins de 10 ans pour chaque membre ; - Une présentation des références, fiche « références », à rendre au format PowerPoint (ou équivalent) selon le modèle fourni, présentant une sélection de 4 références significatives de moins de 10 ans pour l'architecte mandataire (et/ou architecte associé le cas échéant) et 2 références de l'urbaniste présentant des projets : o En adéquation en termes de programmation, d'échelle et de complexité au présent projet ; o De préférence réalisés et/ou en cours de chantier ; o Présentant des démarches environnementales en adéquation avec celles du projet. Pour chacune des références et dans le cadre fourni, les équipes pourront présenter 3 photographies du projet, une courte description de celui-ci et une justification sommaire de la pertinence de la référence par rapport au projet à Cesson-Sévigné (texte : ¼ de page). Les références mentionneront le nom du maître d'ouvrage, la période de réalisation, la description sommaire, les surfaces concernées, le coût du projet, ainsi que les missions effectuées (1 page par référence selon modèle fourni). Si le candidat propose plus de références que demandé, seules les 4 premières références pour l'architecte mandataire ou les 2 premières références pour l'urbaniste seront prises.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure
: 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Les critères de sélection des candidatures sont les suivants par ordre d'importance : 1) Les références des équipes en matière d'opérations similaires 2) La composition de l'équipe et son adéquation par rapport à la nature et aux exigences du projet 3) Les capacités financières

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=203756&orgAcronyme=a4j>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Membres du jury : Membres ayant voix délibératives : - Président du jury et membres de la CAO ad hoc et personnes désignées en qualification professionnelle Membres ayant voix consultatives : cf. article 7.1 du règlement de concours

Prix

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Sur proposition du Jury, une prime sera allouée aux participants ayant remis des prestations conformes au règlement du concours. Cette prime sera d'un montant maximum de 55 000 euro(s) HT. Pour le titulaire du futur marché de maîtrise d'oeuvre, ce montant sera intégré dans son marché. Le jury tiendra compte de la qualité du travail et décidera d'attribuer une prime totale, réduite ou de la supprimer selon les conditions définies à l'article 8.2 du règlement du concours

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=203756&orgAcronyme=a4j>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 14/05/2025 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Recours demandant la résiliation du contrat (recours de pleine juridiction prévu par la décision du Conseil d'Etat du 30 juin 2017 SMPAT, n° 398445).

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Commune de Cesson-Sévigné

Organisation qui traite les offres : Commune de Cesson-Sévigné

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Commune de Cesson-Sévigné

Numéro d'enregistrement : 21350051500019

Département : Ille-et-Vilaine

Adresse postale : 1 esplanade de l'hôtel de Ville

Ville : Cesson-Sévigné

Code postal : 35510

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : marches-publics@ville-cesson-sevigne.fr

Téléphone : 0299835200

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : HOTEL DE BIZIEN 3 CONTOUR DE LA MOTTE

Ville : Rennes

Code postal : 35000

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c1acf556-606f-446b-9b13-71fdee0ca7ad - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 04/04/2025 à 15:45

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2025